

● Les critères des annuaires

Nous présentons ici les critères retenus afin d'apparaître sur notre page des adresses utiles à Val-de-Travers. L'objectif principal étant de garantir la qualité et la fiabilité des adresses pour que les consommateurs bénéficient d'une expérience positive.

Réparation

- Réparer des objets si possibles de toute provenance et hors garantie
- Ne pas être le service après-vente d'une marque ou d'une grande surface
- Disposer d'une arcade ouverte au public ou d'un local spécifiquement dédié aux réparations
- Être un réparateur professionnel (pas de privé effectuant des réparations à la demande pendant son temps libre)
- Ouvrir à tout public (ne peut être limité à sa propre clientèle)
- Avoir une entreprise de taille humaine

Réutilisation

- Démarche, enseigne ou initiative active dans au moins un des domaines suivants : la vente, le don, le troc, le prêt ou la location d'objets de seconde-main ou encore la vente d'objets de récupération et transformation d'objets (upcycling)
- Doit offrir une seconde vie aux objets

Vrac

- Commerce offrant la possibilité à sa clientèle d'acheter des produits sans utiliser de contenants jetables, p.ex. en autorisant les clients à venir avec leurs propres contenants ou en proposant des récipients consignés
- Doit proposer tout ou une partie de son assortiment en vrac dans au moins une des catégories de produits détaillées
- Ne concerne pas les grandes surfaces type Migros, Coop, Manor, etc.